É

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE 13 -07- 1993
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: LS./ 2003041 / Dossier 560

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : LEGISLATION DE BASE EN RAPPORT AVEC L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 842200U36C1

Etablissement : INSTIT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE C.E.R.I.A

AV. EMILE GRYZON,1
1070 ANDERLECHT

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

5610_U-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

   PROVINCIAL ET COMMUNAL

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   Dénomination : INSTITUT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
   Adresse : Av. Emile Gryzon 1 à 1070 ANDERLECHT
   n° matricule : 2.003041
   n° de téléphone : 02/526.75.40

2. Intitulé de l'unité de formation :

   Code : 842200036 C 1

(Fi2) LEGISLATION DE BASE EN RAPPORT AVEC L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation

   Enseignement supérieur de type court :

   catégorie : PEDAGOGIQUE

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

   Repris en annexe n° 3 de 1 page

7. Programmes de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 4 pages

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes (50 min.)
- Le citoyen et les institutions.....	CT	16
- Législation sociale.....	CT	20
- Législation en rapport avec la protection de la jeunesse et l'aide à la jeunesse.....	CT	20
2. Part d'autonomie		0
	Total des périodes.....	56

11. Date de la proposition du P.O. : ....02.VI.1993.....

Signature du :
Représentant du P.O. subventionné

Au nom de la députation permanente :
Le chef de service,

U. DE STERCKE

Transmis par le réseau
le : 02. VI. 1993 .....

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Voir l'annexe de 1 page.

Date : ....16/06/93....

Signature :

J. LISON
INSPECTRICE

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : ....05 JUIL. 1993.....

Signature :

J. MEUNIER

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

U.F. : LEGISLATION DE BASE EN RAPPORT AVEC L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

56 périodes

A. Principales finalités :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités spécifiques :

Amener les étudiants à être capables de :

1° Tracer la carte institutionnelle des acteurs, tant publics que privés, concernés par la problématique de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle.

2° Analyser des situations concrètes d'intervention intégrant à la fois la compréhension des structures, des logiques d'intervention des acteurs et de leur dynamique relationnelle.

3° Décrire notre législation sociale en mettant en évidence ses qualités et ses difficultés actuelles .

4° Etant donné un problème pratique relevant du domaine de la législation sociale, orienter la personne vers une filière d'aide, de protection, de sécurité,...

5° Décrire notre système de protection et d'aide à la jeunesse en mettant en évidence ses qualités et ses difficultés actuelles.

6° Etant donné un jeune éprouvant des difficultés relevant du domaine de la protection et de l'aide à la jeunesse, orienter ce jeune vers une filière d'aide, de protection.

ANNEXE 2

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

U.F. : **LEGISLATION DE BASE EN RAPPORT AVEC L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

56 périodes

Pour être admis en tant qu'étudiant régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit être :

- soit porteur d'un(e) :

  * attestation de réussite de l'unité de formation "Formateur en insertion socio-professionnelle" de régime 1 (Enseignement supérieur de promotion sociale);

  ou

  * certificat homologué de l'enseignement secondaire supérieur;

  ou

  * diplôme de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale;

  ou

  * diplôme de candidat ou de licencié de l'enseignement supérieur de type long ou de l'enseignement universitaire.

- soit, âgé de 18 ans au moins et satisfaire à une épreuve d'admission portant sur les capacités suivantes :

  * Langue française écrite

    - Etre capable de lire, comprendre et résumer (en faisant apparaître les aspects essentiels) un texte de difficulté moyenne en rapport avec l'insertion sociale et professionnelle (niveau de l'enseignement secondaire supérieur technique - deux à trois pages);

    - Etre capable de prendre des notes "au vol" à partir d'un exposé oral de difficulté et de vitesse moyenne en rapport avec l'insertion sociale et professionnelle (niveau de l'enseignement secondaire supérieur technique - exposé de 15 minutes) et mettre ensuite ces notes en forme de façon à ce qu'elles apparaissent comme claires et structurées.

- Pour les textes que le candidat devra rédiger dans le cadre des deux exercices décrits plus haut, il doit être capable, avec l'aide d'un dictionnaire, de rédiger lesdits textes en n'excédent pas le rapport de 10 fautes d'orthographe pour 1.000 mots.

* Langue française orale

- Etre capable, après préparation (30 min.), d'exposer un problème, connu du candidat et relatif à la thématique de la section, en 5 minutes et devant quelques personnes.
  L'évaluation portera sur la cohérence et la clarté du discours, les erreurs de langage.

- Etre capable après une brève réflexion (5 min.), de trouver, de classer et de présenter oralement en quelques minutes, quelques arguments pour ET contre un fait de société en rapport avec la thématique de l'unité de formation.
  L'évaluation portera sur la qualité des arguments développés, la structure de l'exposé et les fautes de langage.

* Sciences sociales

- Etre capable d'analyser un texte centré sur les sciences sociales (du niveau de l'enseignement secondaire technique) en rapport avec le thème de l'unité de formation.
  Le candidat devra être capable de :
  * dégager les idées principales;
  * critiquer la position de l'auteur;
  * donner un avis personnel circonstancié.

- Lors de l'entretien oral avec l'examinateur le candidat devra être capable d'expliciter les termes et les idées développées dans le texte pouvant avoir un rapport avec les thèmes suivants :
  * Groupes familiaux
  * Associations
  * Hiérarchies sociales
  * Gouvernement
  * Justice
  * Mythes et croyances
  * Facteurs du mouvement démographique
  * Structures démographiques
  * Mouvement de la population
  * Politiques démographiques
  * Sources du droit
  * Régime des personnes physiques
  * Régime des personnes morales
  * La famille
  * Droit des incapables
  * Biens (acquisition et modification de la propriété)
  * Obligations juridiques (contrats)
  * Institutions judiciaires (organisation et compétences)
  * Facteurs et organisation de la production
  * Secteurs de l'économie
  * Biens et services

* Circuits économiques
* Besoins et consommation
* Budget
* Répartition des ressources
* Doctrines et systèmes économiques
* Organisations politiques
* Régimes politiques
* Participation à la vie civique

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

U.F. : LEGISLATION DE BASE EN RAPPORT AVEC L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

56 périodes

Il n'y a pas de recommandation particulière pour la constitution des groupes.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE COURS

U.F. : LEGISLATION DE BASE EN RAPPORT AVEC L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

56 périodes

A. LE CITOYEN ET LES INSTITUTIONS

CT
16 périodes

SAVOIR-FAIRE

A l'issue de ce cours, les étudiants auront acquis les savoir-faire suivants:

- Tracer la carte institutionnelle des acteurs, tant publics que privés, concernés par la problématique de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle :
  * les pouvoirs publics;
  * le monde du travail;
  * le monde de l'entreprise;
  * l'initiative locale fondée sur une base volontaire (les associations, les groupes d'enseignants, etc.).
- Comparer les modes de raisonnement, les enjeux propres et les stratégies d'intervention des acteurs, tant publics que privés, de l'insertion sociale et professionnelle.
- Décrire, dans une perspective dynamique, les relations qui se tissent autour de la question de l'insertion socio-professionnelle entre acteurs institutionnels, les institutions et les citoyens, et plus spécifiquement le public en difficulté d'insertion socio-professionnelle.

SAVOIRS

Pour atteindre ces capacités, les étudiants devront être amenés à maîtriser les savoirs suivants :

1. Les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle

- La naissance de la problématique de l'insertion socio-professionnelle dans le débat public à la lumière de l'évolution historique de la question de l'emploi, du travail et de l'exclusion sociale.
- L'organisation de la société occidentale en trois sphères organisationnelles distinctes :
  * le privé;
  * le social;
  * le public.

- La présentation générale des acteurs de l'insertion socio-professionnelle et réflexion quant à leur positionnement respectif par rapport à la question sociale.

2. Le monde du travail et le monde de l'entreprise

Présentation et discussion de l'agencement :

- de l'entreprise économique;
- des organisations syndicales;
- des organisations patronales;
- des relations collectives du travail :
  * sectorielles
  * interprofessionnelles.

3. La fonction publique

Présentation et discussion de l'agencement des niveaux de compétences en matière d'emploi et d'insertion socio-professionnelle :

- local (commune, CPAS, etc.);
- régional;
- communautaire;
- fédéral;
- supranational.

4. L'initiative locale

Présentation et discussion de l'initiative associative et du modèle de développement des missions locales né de l'initiative locale.

B. LEGISLATION SOCIALE — CT 20 périodes

SAVOIR-FAIRE

A l'issue de ce cours, les étudiants auront acquis les savoir-faire suivants:

- Décrire notre législation sociale en mettant en évidence ses qualités et ses difficultés actuelles.

- Etant donné une personne éprouvant des difficultés dans le domaine social, être capables de :

  * situer le problème au point de vue juridique;
  * orienter la personne vers une filière d'aide, de protection, de sécurité,...

SAVOIRS

Pour atteindre ces capacités, les étudiants devront être amenés à maîtriser les savoirs suivants :

1. Droit du travail

   - Le contrat de travail :

     * d'employé;
     * d'ouvrier;

     à durée : * indéterminée;
               * déterminée.

   - Les statuts dits "précaires".

   - Les protections légales contre les accidents (de travail) et les maladies (professionnelles).

2. Droit du travail

   - La Sécurité sociale, l'assurance "contre" :

     * la maladie et l'invalidité;
     * le chômage;
     * la pension.

     N.B. : les revenus de compléments : allocations

   - L'Assistance sociale :

     * les handicapés;
     * le revenu garanti aux personnes âgées;
     * les C.P.A.S.

C. LEGISLATION EN RAPPORT AVEC LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET L'AIDE A LA JEUNESSE

CT
20 périodes

SAVOIR-FAIRE

A l'issue de ce cours, les étudiants auront acquis les savoir-faire suivants:

- Décrire notre système de protection et d'aide à la jeunesse en mettant en évidence ses qualités et ses difficultés actuelles;

- Etant donné un jeune éprouvant des difficultés en rapport avec ce domaine, être capables de :

  * situer le problème au point de vue juridique;
  * orienter la jeune vers une filière d'aide, de protection.

SAVOIRS

Pour atteindre ces capacités, les étudiants devront être amenés à maîtriser les savoirs suivants :

- Concepts en rapports avec la protection de la jeunesse
- Droit pénal des mineurs (lois du 15 mai 1912 et du 08 avril 1965)
- Comités de protection de la jeunesse
- Tribunaux de la jeunesse
- Mesures à l'égard des parents et des mineurs
- Service social de protection de la jeunesse
- Décret du 04 mai 1991
- Prévention
- Mesures d'aie individuelle
- Conseiller d'aide à la jeunesse
- Associations de protection et d'aide à la jeunesse
- Tendances nouvelles

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

U.F. : **LEGISLATION DE BASE EN RAPPORT AVEC L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

56 périodes

1° L'étudiant devra être capable d'interpréter (au départ par exemple d'un article de presse) la position des parties prenantes d'un programme d'action (par exemple le plan d'accompagnement des chômeurs) en identifiant leurs points de vue respectifs, dans leurs aspects à la fois divergent et convergent, et ce au travers de l'analyse sommaire de :

- leurs structures institutionnelles;
- leurs logiques d'action;
- leurs dynamiques relationnelles.

2° Etant donné le cas concret d'une personne éprouvant des difficultés dans le domaine social, l'étudiant doit être capable de :

* situer le problème au point de vue juridique;

* orienter la personne vers une filière d'aide, de protection, de sécurité,...

3° Etant donné le cas pratique d'un jeune éprouvant des difficultés en rapport avec le domaine de la protection de la jeunesse ou de l'aide à la jeunesse, l'étudiant devra être capable de :

* situer le problème au point de vue juridique;

* orienter la jeune vers une filière d'aide, de protection.

ANNEXE 6

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

U.F. : LEGISLATION DE BASE EN RAPPORT AVEC L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

56 périodes

A. LE CITOYEN ET LES INSTITUTIONS — CT — 16 périodes

Ce cours sera donné par un expert.

L'expert sera un membre des services publics ayant une fonction de niveau 1, sa fonction sera un rapport avec le problème de l'insertion socio-professionnelle.

B. LEGISLATION SOCIALE — CT — 20 périodes

Ce cours sera donné par un expert.

L'expert sera magistrat, avocat ou membre des services publics ayant une fonction de niveau 1. Il aura l'expérience pratique des problèmes d'insertion sociale et professionnelle.

C. LEGISLATION EN RAPPORT AVEC LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET L'AIDE A LA JEUNESSE

CT
20 périodes

Ce cours sera donné par un expert.

L'expert sera magistrat, avocat ou membre des service publics ayant une fonction de niveau 1. Il aura l'expérience pratique des problèmes d'aide et de protection de la jeunesse.

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

le 16 juin 1993

COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Inspection de l'Enseignement
de Promotion Sociale

Régime 1.

Réf. : 560 U 842200U36C1 - (56p) ;
562 U 842202U36C1 - (68p) ;
563 U 842203U36C1 - (60p) .

Objet : concerne les dossiers pédagogiques de 3 unités de formation :

UF	-"Législation de base en rapport avec l'insertion sociale et professionnelle" -"Méthodologie de la pratique de la communication en insertion sociale et professionnelle" -"Méthodologie du développement de la communication entre les individus,entre les cultures"
niveau	Ens.sup.de type court
Etablissement	I.N.P.E.T. C.E.R.I.A. 2.003.041
Réseau	CPEONS

Remarque commune aux trois dossiers :

A2. Connaissances préalables requises.

Les connaissances préalables requises pour l'admission à l'U.F. doivent être précisées (la référence à un programme ne peut suffire).

J.LISON
Inspectrice.